



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 28 juin 2024**Délibération n°28/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 17 juin 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Mesdames Martine PINVILLE, Mayline VINET, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : monsieur Xavier BONNEFONT [Pouvoir à Gérard DESAPHY], Mesdames Charline CLAVEAU [Pouvoir à Patrick MARDIKIAN], Virginie LEBRAUD [Pouvoir à Martine PINVILLE], Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur François NEBOUT.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	16
Pouvoir(s)	3
Absent(s)	4
Votants	19

Objet : Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis 2024 – Décision Modificative N°1

Le budget primitif 2024 du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, voté le 15 mars 2024, a permis de couvrir les engagements pris pour l'année 2024 lors de la présentation des orientations budgétaires.

Une décision modificative n°1 vous est présentée afin de procéder aux mouvements budgétaires destinés à permettre la passation des écritures liées aux amortissements des immobilisations, ainsi que les écritures de virement de frais d'études et d'insertion à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours à la suite du lancement des travaux sur l'opération de réhabilitation du 164 rue de Bordeaux.

Investissement : ouverture de crédits

Dépenses Chapitre 040	50 000 €	1391 – Subventions d'investissement
Recettes Chapitre 040	50 000 €	2804 – Amortissements des immobilisations incorporelles / Subventions d'équipement versées

Fonctionnement : ouverture de crédits

Dépenses Chapitre 042	50 000 €	6811 – Dotations aux amortissements
Recettes Chapitre 042	50 000 €	777 – Recettes des subventions d'investissement

Investissement : ouverture de crédits

Il s'agit ici de procéder aux écritures de virement des frais d'études et insertions aux comptes d'immobilisations en cours et aux comptes définitifs.

Dépenses Chapitre 041	40 000 €	2313 – Immobilisations en cours
Recettes Chapitre 041	40 000 €	2031 – Frais d'études : 30 000 € 2033 – Frais d'insertion : 10 000 €

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- adoptent la **Décision Modificative n°1** au Budget 2024, telle que présentée.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 04 juillet 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 04 juillet 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 04 juillet 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

